



**COMMUNE D'ANGEOT**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 13 JANVIER 2022**

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 11

✓ Par suite d'une convocation en date du 6 janvier 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 13 janvier 2022, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Etaient présents : Anne DUPUIS - François GIL - Thierry LOUVET - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Absents ayant donné procurations : Gilles CORTINOVIS à Michel NARDIN, Pauline DONNA à Céline OPPENDINGER, Laurence FRANCHEQUIN et Bernadette MARTINATO à Stéphane NAEGEL.

**Ordre du jour** :

- 1/ Organisation du temps de travail des agents (1 607 heures)
- 2/ Renouvellement de la convention des contrôles des aires de jeux et des agrès sportifs avec le centre de gestion
- 3/ Demandes de subventions DETR et DSIL, GBCA, Territoire d'Energie 90...
- 4/ Versement de subvention collège Michel Colucci - voyage scolaire
- 5/ Informations et questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance : Thierry LOUVET

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : tarifs lots d'affouage sur pied 2022. Les membres du conseil sont favorables à l'ajout de ce point.

**1 - Organisation du temps de travail des agents (1 607 heures)**

Considérant l'avis du comité technique en date du 14 décembre 2021

**Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures ;**

Considérant qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents ;

Monsieur le Maire de la commune d'Angeot rappelle aux membres du conseil municipal :

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, **après** avis du comité technique.

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires). C'est donc cette durée qui est retenue pour les agents de la commune.

➤ **Détermination du (ou des) cycle(s) de travail** :

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail et des 1 607 heures, l'organisation du cycle (ou des cycles) de travail au sein des services d'Angeot est fixée comme suit :

**Les services administratifs placés au sein de la mairie :**

L'agent chargé du secrétariat de mairie est nommé sur un poste à temps non complet de 18/35<sup>ème</sup> hebdomadaire. La semaine de 18 heures est organisée sur 2,5 jours de travail. La durée de travail est différenciée avec 1 jour à 8h15, un jour à 6h45 et une demi-journée à 3h.

A ce jour, à titre indicatif, le secrétariat de mairie est ouvert au public le mardi : 8h15/12h et 13h30/18h et le vendredi de 13h/16h30.

**Les services techniques :**

L'agent chargé des services techniques est nommé sur un poste à temps non complet de 20/35<sup>ème</sup> hebdomadaire. La semaine de 20 heures est organisée sur 3 jours de travail. La durée de travail est différenciée avec 2 jours à 7h30 et un jour à 5h.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- décide d'adopter la proposition de Mr le maire telle qu'elle est exposée ci-dessus
- précise que la présente délibération est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

**2- Renouvellement de la convention des contrôles des aires de jeux et des agrès sportifs avec le centre de gestion**

Le maire présente au conseil municipal une proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin de renouveler la convention concernant les contrôles d'agrès sportifs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Décide** d'autoriser le maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la réalisation :
  - o des contrôles d'agrès (en extérieur ou en intérieur) de football, handball, basketball et hockey sur gazon ou en salle (25 euros par an par agrès contrôlés)
  - o des aires de jeux collectives (50 euros par an par aire de jeu contrôlée)

**3- Demandes de subventions DETR, GBCA, Territoire d'Energie 90...**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal divers projets d'investissements pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de prévoir les travaux
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention
- d'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2022
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Travaux mise en enrobés des trottoirs : demande de subvention dans le cadre de la DETR et auprès du Département90. (1 contre pour ce dossier)

Travaux de remplacement des lampes de rues par des LED : demande de subvention auprès de Territoire d'Energie90 et de GBCA.

Travaux pour déplacer une croix de mission : demande de subvention auprès de GBCA.

**4- Versement de subvention collègue – voyage scolaire**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, une demande de subvention du collègue Michel Colucci pour un voyage en Grèce en mars 2022. Un élève du village va participer à cette sortie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'ATTRIBUER la somme de 50 €

**Mais finalement, après échange avec le collègue, il s'avère que ce projet de voyage a été annulé !**

## 5- Tarifs lots affouage sur pied

Monsieur Thierry LOUVET, 2<sup>ème</sup> adjoint, informe les membres du conseil municipal que 10 lots environ d'affouage sur pied sont disponibles sur la parcelle n°1.

Il convient donc de fixer un tarif pour ces lots d'affouage sur pied.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de **FIXER** le prix du lot à 80,00 €
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## 6- Informations et questions diverses

Travaux 2021 :

- travaux de la cure : remplacement fenêtres et portes terminé le 4 janvier 2022.
- Travaux élagage chez Mr Musumecchi : facture contestée, mais la trésorerie continue la poursuite.

Nouvelle série de mesures trafic et vitesses réalisée du 4 au 12 octobre : présentation succincte  
Travaux Enedis rue de l'école : pose d'un transformateur : toujours en cours

Entretien avec INTERVENT pour une présentation plus détaillée pour l'implantation d'éoliennes (intervention au conseil municipal en mars)

Entretien avec OPALE pour une présentation d'un projet d'implantation d'éoliennes (intervention au conseil municipal de février)

Révision de la liste électorale : réunion de la commission de contrôles entre le 17 et 20 mars 2022

Plan paysage de GBCA à étudier

Création du blason d'Angeot pour le char du centenaire au carnaval du 27/03 à Belfort

Modification des jours de collecte du bac jaune en 2022 (lundi au lieu du vendredi - semaine paire)

Fin de séance : 22h.



Le Maire,

**Michel NARDIN**